

Le 01/02/2013

Les équipes pédagogique et éducative  
du Collège Claude Debussy Aulnay-sous-Bois  
2rue Claude Debussy  
93 600 Aulnay-sous-Bois

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis  
8 rue Claude Bernard  
93 008 Bobigny

Monsieur le directeur des services de l'Éducation Nationale,

Les équipes pédagogique et éducative souhaitent vous interpeller concernant l'action menée auprès de nos élèves par la fondation privée « Un métier vocation » depuis la rentrée 2011. Cette fondation se propose d'aider les élèves et leurs familles dans le choix d'une orientation véritablement consentie et non subie. Cet objectif affiché, somme toute louable, est ainsi un sésame qui ouvre les portes de notre collège aux « coachs » de la fondation. L'action menée depuis le mois de septembre 2012 par « Un métier vocation » pose selon nous plusieurs problèmes et nous souhaitons par la présente lettre vous faire part de nos très vives inquiétudes.

Cette fondation privée se propose de suivre des élèves de 4e et 3e pour les aider à construire un projet « vers un métier »... Afin de choisir les élèves éligibles au programme, elle demande en amont aux professeurs de l'établissement de lui fournir une liste d'élèves ayant des capacités mais rencontrant des difficultés à l'école par manque de confiance en soi ou de motivation. Ainsi des professeurs sont encouragés à adresser certains de nos élèves, qui peuvent être fragiles ou dans une situation personnelle compliquée, à des adultes extérieurs à l'établissement et dont nous ne connaissons ni le parcours, ni le positionnement professionnel. Rappelons que ce travail de sélection, opéré automatiquement lors des derniers conseils de classe de l'année de 5<sup>e</sup>, n'a que très peu à voir avec nos missions et que l'école de la République a des projets bien plus ambitieux pour les élèves que de les guider uniquement « vers un métier ».

Suite aux propositions effectuées par les professeurs, les élèves recrutés rencontrent les « coachs » et un partenariat s'engage, alors, avec l'autorisation des familles. Nous tenons ici à préciser que l'autorisation signée par les parents, qui s'engagent donc à envoyer leurs enfants aux séances de coaching, porte le logo du collège et ne mentionne en rien le caractère privé de l'association. Aucun cadre de ses interventions n'est par

ailleurs définit par ladite convention. Nous doutons que les familles aient réellement conscience qu'elles envoient leurs enfants en entretien individuel avec des adultes qui sont extérieurs à l'Éducation Nationale et dont la formation et les qualifications nous échappent.

Par ailleurs, les entretiens se déroulent dans une opacité totale, les « coachs » invoquant la confidentialité de leurs entretiens. L'école n'est donc pas en mesure d'évaluer la teneur des propos adressés à des élèves qu'elle leur a elle-même envoyés. Cette situation est rendue possible par le fait qu'aucune convention contraignante n'ait été signée avec ladite fondation. Ainsi, une seule des « coachs », Mme Maarek - dont vous trouverez l'adresse du site internet en annexe - fournit à l'établissement un bilan de ses entretiens avec les élèves. Après une lecture attentive de ces derniers, nous avons pu constater qu'elle proposait par exemple une formation réservée aux adultes occupant déjà un emploi à une de nos élèves de 15 ans qui n'est a fortiori pas encore engagée dans la voie professionnelle. La formation proposée est donc inadaptée puisqu'elle ne peut être proposée à cette jeune fille. La méconnaissance des parcours de formations accessibles aux élèves et l'ignorance des procédures d'orientation et d'affectation rendent ce coaching problématique.

Cela ne fait que renforcer nos inquiétudes quant au travail effectué auprès de nos élèves sans qu'aucun contrôle ne soit possible. En effet, si Mme Maarek, dont les activités de coaching s'exercent également dans les entreprises auprès des salariés et des patrons de PME, a bien voulu nous fournir des bilans écrits suite à ses rencontres, il n'en n'est pas de même des autres « coachs » qui officient au sein de l'établissement. Ces personnes, envoyées par l'entreprise l'Étudiant, ne veulent pas rendre compte de leur action au personnel du collège, objectant que leur travail ne serait pas mesurable à court terme. De même, elles refusent de nous fournir les publications qu'elles placent dans les mains de nos élèves car celles-ci seraient payantes et disponibles en librairie. Ces « brochures métiers » sont offertes à titre gracieux aux élèves, après que quelques « tests » auxquels nous n'avons pas accès ont déterminé un parcours professionnel possible.

Les parents sont également exclus de tout contrôle sur l'action des « coachs » : seul ce que leur disent leurs enfants sur le contenu des entretiens leur est accessible. En somme, il revient aux adolescents, seuls, d'évaluer la pertinence du discours qui leur est adressé. Aucun adulte de leur entourage ne peut ainsi exercer un droit de regard légitime.

Alertée par le manque de clarté du projet et par sa dangerosité potentielle, Mme Hamani, qui a en charge au sein de l'établissement le suivi du partenariat, a manifesté ses inquiétudes auprès de la direction à plusieurs reprises. Malgré les demandes de Mme Hamani il n'existe pas d'évaluation mise en place par l'établissement à ce jour, ni de suivi transparent et régulier du projet. Son seul travail, qui s'éloigne beaucoup de ses missions de professeur, consiste à distribuer aux élèves concernés les convocations aux heures d'entretien et à s'assurer de leur présence. Elle subit d'ailleurs des pressions assez insistantes de la part de ces intervenants extérieurs pour que nos élèves se présentent bien le jour voulu et à l'heure dite.

Voilà comment un « travail » sommaire (3 à 6 séances d'une heure) et arbitraire sur une « orientation choisie » vient parasiter les réflexions conjointes engagées depuis plusieurs années entre les familles, les équipes pédagogiques et la COP en poste dans notre établissement, Mme Pagès. Les « coachs » affichent des objectifs en commun avec ceux de Mme Pagès. Cela peut porter à confusion. Pourtant, à la différence des coachs, les COP exercent leur métier dans le cadre de l'Éducation Nationale et sur des missions définies. Ils travaillent avec les équipes pédagogiques et éducatives du collège parce que c'est ainsi, en tissant le lien entre singularité de l'élève, sens des apprentissages, et projet professionnel, que nous aidons les élèves à

construire leur projet d'études et à s'y investir. La question de l'orientation et celle de l'élaboration de choix d'avenir présente des enjeux psycho-affectifs chez les adolescents et nécessite une approche de psychologue à laquelle les COP sont formés, contrairement au « coachs » de ces fondations privées.

Nous nous positionnons donc contre l'intrusion de cette fondation au sein de notre collège. Il nous paraît incompréhensible qu'elle ait été faite à l'invitation du chef d'établissement. L'orientation est une des missions de l'école et doit s'effectuer à l'école. Nous mettons tout en œuvre pour accompagner nos élèves, et nous nous appuyons sur les compétences de Mme Pagès, fonctionnaire d'État, dont les qualifications ont été validées par l'obtention d'un concours qui garantit son implication et son professionnalisme. A l'heure où le projet de M le Ministre prévoit la « territorialisation » des COP et la remise en cause de leur statu de fonctionnaire, nous ne pouvons que nous inquiéter du devenir de ces personnels concurrencés sur leurs missions par des personnes extérieures à l'Éducation Nationale.

Vous trouverez en annexe tous les documents cités dans la présente lettre, les adresses des sites internet de la fondation et de ses « coachs » ainsi que divers documents qui révèlent que l'intrusion de cette fondation peut s'avérer dangereuse. Nous exigeons que le partenariat avec la fondation « Un métier vocation » soit retiré de notre projet d'établissement et qu'il cesse dès maintenant.

Nous comptons informer l'ensemble des parents sous pli fermé dans les plus brefs délais. Vous trouverez en annexe la copie du courrier que nous leur ferons parvenir.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Les équipes pédagogique et éducative du collège Claude Debussy